Opportunites et images futures Rond Ronse

Note d'orientation_Annexe 7 _ Ontwerpend onderzoek deel 2

Ensemble, à la recherche de liens

Rond Ronse

[1] Statut de l'étude conceptuelle

L'objectif initial de l'étude conceptuelle est de vérifier les possibilités par le biais d'un projet. Et ce, afin de tester différentes options et de pouvoir en débattre. Afin de présenter les possibilités sans devoir littéralement les mettre en œuvre. Dans le cadre de ce processus, nous nous sommes basés sur un large champ de vision et l'objectif est de toujours être plus concret. Dans le cadre, l'étude conceptuelle est la constante. Actuellement, le champ de l'étude conceptuelle est plus large que celui du processus de planification. Tous les aspects qui sont abordés dans l'étude conceptuelle ne seront pas intégrés dans le PESR. Au fil de l'étude, cette dernière sera convertie d'une image générale et de diverses possibilités en propositions concrètes. L'étude conceptuelle se base dans ce cadre sur différents niveaux d'échelle et modes de discussion.

Le processus d'ajustement à l'environnement et au contexte social demande du temps. Il n'est pas aisé de dégager les bonnes solutions et les bons plans via un dialogue approfondi avec toutes les parties concernées et une due connaissance du site. Toutefois, tout cela doit débuter par ce que nous pourrions appeler « le courage de prendre position ». Les alternatives/l'étude conceptuelle déjà menée, doivent être lues dans ce sens. Il s'agit d'une première hypothèse.

La relation entre l'étude conceptuelle et le processus est donc très étroite. Le projet est considéré comme étant une « langue commune ». Un moyen de communication permettant d'échanger les idées. Les plans, maquettes, visualisations, images de référence et divers moyens sont utilisés afin d'utiliser un moyen de communication approprié en fonction du message et de la discussion. Les résultats de l'étude conceptuelle ont pris forme après les concertations bilatérales, la première séance d'information avec les citoyens, les sessions de travail précédentes et la consultation*. Nous pouvons ainsi identifier de possibles opportunités et esquisser les images futures sur la base de la note d'ambition.

[2] Opportunités

Les ambitions formulées dans la note d'ambition jouissent d'une première traduction spatiale dans les opportunités. En d'autres termes, comment pouvons-nous concrétiser les ambitions ? Quelles interventions spatiales peuvent contribuer aux ambitions ? L'aperçu des opportunités tente de résumer les opinions formulées au cours de la deuxième session de travail. Dans ce cadre, l'intention n'est pas de couvrir la zone. Il est important de privilégier une perspective plus large afin que différentes plus-values puissent être regroupées.

[3] Images futures

À un stade suivant, les opportunités sont liées aux alternatives au projet, permettant ainsi de générer de possibles images futures. Cela permet à chacun de saisir la complexité et les différentes conséquences spatiales engendrées par ces solutions. Dans ce cadre, le projet est un moyen permettant d'éprouver les idées et d'en discuter. De plus, cela nous permet de réfléchir à long terme et d'identifier la solution la plus souhaitable à partir de différents angles de vue.

* Nous vous renvoyons à la note processuelle afin de consulter un large aperçu de tous les moments de concertation

OPPORTUNITES

[1] Traduction des ambitions

Les opportunités proposent une première traduction spatiale des ambitions formulées dans la note d'ambition. Les ambitions constituent une base commune entre les diverses parties prenantes ainsi qu'une perspective à long terme dans laquelle nous nous sommes engagés. Chaque ambition s'accompagne d'une mission, d'une tâche dans laquelle nous décelons des possibilités permettant de répondre à cette ambition. Il va de soi que si notre ambition est de nous engager dans les déplacements multimodaux, la tâche consiste à développer des liaisons cyclables de qualité. In fine, les ambitions sont transposées en opportunités possibles pour la région, telles que, afin de clore notre réflexion, le développement de liaisons cyclables fonctionnelles, l'utilisation de la voirie existante comme liaison cyclable alternative, ou la complétion du réseau cycliste local… Toutes ces opportunités forment une carte d'opportunité identifiant les zones concernées et des images de référence tentant de visualiser ces opportunités.

IMAGES FUTURES

[1] Instrument

futur (le ; m) 1. Partie du temps qui vient après le présent | 2. 2030 et ultérieurement - image (l'; f. ; pluriel : images) 1. représentation de quelque chose | 2. figure de style, aucun plan ou image finale

Les images futures désignent un instrument permettant de tester les opportunités

et alternatives conceptuelles. Il ne s'agit donc pas d'une image finale, mais d'une exploration des possibilités.

Des possibilités en concertation avec les parties prenantes impliquées, mais surtout, des possibilités à long terme. Les images futures fournissent une première vision de ce que l'alternative conceptuelle peut signifier en termes de développement de l'espace public, de la structure urbaine, de l'espace productif et des déplacements au sein de la zone.

[2] Structure

Les images reposent ensuite sur la tentative d'un désenclavement approprié, la nécessité partagée qui dépasse le projet de mobilité, les cinq alternatives conceptuelles, les opportunités spatiales. Une nouvelle infrastructure génère un impact sur les différents développements en matière tant de mobilité et d'espace, de paysage et d'écologie, mais également d'urbanité et de patrimoine architectural. Des fondements ont été définis pour les trois thèmes.

Les fondements définissent les choix faits dans chaque image future. Les choix faits suivent la logique de l'alternative conceptuelle. Dès lors, les choix ne sont donc pas interchangeables et ne peuvent être mis en œuvre sans autre forme de procès. Le matériel permet d'initier un trajet avec différentes parties prenantes, et la quatrième session de travail en a été le point de départ.

Toute image future contient des aspects tant positifs que négatifs, à l'instar de toute alternative conceptuelle possédant également des avantages

et inconvénients faisant ensuite l'objet d'une étude conceptuelle. Les images futures sont un résultat intermédiaire de l'étude conceptuelle.

CARTE DES OPPORTUNITÉS

La carte des opportunités offre un aperçu des opportunités immédiates (contexte historique et environnement bâti) et des opportunités à moyen terme (mobilité, paysage et environnement). Elle fait ainsi ressortir des nouvelles opportunités, à une échelle de la agglomération, qui peuvent être mises en synergie avec les opportunités immédiates et à moyen terme identifiées dans les différentes parties du rapport. Elle permet de mettre en évidence, de manière synthétique et rapide, des opportunités à différentes échelles, et de repérer des synergies.

Les opportunités identifiées ne sont pas toutes équivalentes et n'ont pas le même poids. Elles ne sont pas classées par ordre de priorité, elles ne sont pas exhaustives et n'ont pas pour but de fixer un cadre de référence pour lequel et sur lequel elles seraient des opportunités/contraintes/atouts/points d'attention/ enjeux/ actions/ priorités/ thématiques.

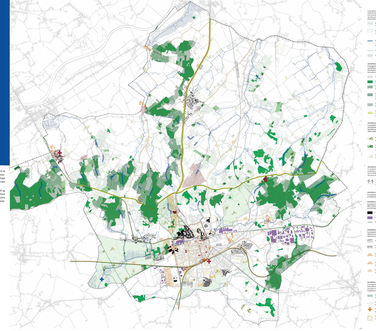

LÉGENDE

Contexte

- Limites communales
- Limites de la Wallonie
- Limites de l'agglomération
- Limites de l'agglomération élargie
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie)
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 2
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 3
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 4
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 5
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 6
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 7
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 8
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 9
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 10
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 11
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 12
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 13
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 14
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 15
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 16
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 17
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 18
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 19
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 20
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 21
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 22
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 23
- Limites de l'agglomération élargie (hors Wallonie) - Variante 24

Contexte 1 - Contexte historique

- Zones d'activités économiques spécialisées
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 2
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 3
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 4
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 5
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 6
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 7
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 8
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 9
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 10
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 11
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 12
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 13
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 14
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 15
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 16
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 17
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 18
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 19
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 20
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 21
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 22
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 23
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 24

Contexte 2 - Mobilité et Paysage

- Zones d'activités économiques spécialisées
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 2
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 3
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 4
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 5
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 6
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 7
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 8
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 9
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 10
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 11
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 12
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 13
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 14
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 15
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 16
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 17
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 18
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 19
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 20
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 21
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 22
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 23
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 24

Contexte 3 - Mobilité et Environnement

- Zones d'activités économiques spécialisées
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 2
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 3
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 4
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 5
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 6
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 7
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 8
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 9
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 10
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 11
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 12
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 13
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 14
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 15
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 16
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 17
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 18
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 19
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 20
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 21
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 22
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 23
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 24

Contexte 4 - Environnement bâti

- Zones d'activités économiques spécialisées
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 2
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 3
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 4
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 5
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 6
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 7
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 8
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 9
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 10
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 11
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 12
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 13
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 14
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 15
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 16
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 17
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 18
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 19
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 20
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 21
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 22
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 23
- Zones d'activités économiques spécialisées - Variante 24

OPPORTUNITÉ 1

Ambition 1

Paysage stratégique

Rentrer le paysage de bocage sur les flancs de la vallée jusqu'au à Dinant afin de limiter celle-derniere.

Ambition 2

Paysage stratégique

Réfurnéliser les ebrdies vallées de la source des ruisseaux afin de retenir plus de volume et ralentir l'écoulement des eaux de surface et de pluie.

Ambition 3

Paysage stratégique

Réaliser au maximum les extensions humides (zones de mare) sur les parcelles les moins productives afin de limiter le ruissellement et l'érosion des sols.

Ambition 4

Paysage stratégique

Augmenter les possibilités de migration des espèces aux ecotones en réduisant les clôtures et en ne plantant pas de haies le long du canal.

Ambition 5

Paysage stratégique

Agriculture à plus petite échelle avec une agriculture plus et développements (vergers,prairies) de l'EPW et mise en synergie avec le PCDN.

Ambition 6

Paysage stratégique

Transformer Rivet-Frankrijk en une zone exploitable 12 mois de fauche successives et en zone humide en hiver. Mise en synergie.

Ambition 7

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 8

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 9

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 10

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 11

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 12

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 13

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 14

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 15

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 16

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 17

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 18

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 19

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 20

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 21

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 22

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 23

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 24

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

OPPORTUNITÉ 2

Ambition 1

Paysage stratégique

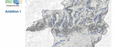

Utiliser les prairies longeant les vallées des cours d'eau pour les hydrométries pédologiques et le suivi des eaux de surface.

Ambition 2

Paysage stratégique

Réaliser au maximum les extensions humides (zones de mare) sur les parcelles les moins productives afin de limiter le ruissellement et l'érosion des sols du 2.3PP.

Ambition 3

Paysage stratégique

Augmenter les possibilités de migration des espèces aux ecotones en réduisant les clôtures et en ne plantant pas de haies le long du canal.

Ambition 4

Paysage stratégique

Agriculture à plus petite échelle avec une agriculture plus et développements (vergers,prairies) de l'EPW et mise en synergie avec le PCDN.

Ambition 5

Paysage stratégique

Transformer Rivet-Frankrijk en une zone exploitable 12 mois de fauche successives et en zone humide en hiver. Mise en synergie.

Ambition 6

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 7

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 8

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 9

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 10

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 11

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 12

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 13

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 14

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 15

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 16

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 17

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 18

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 19

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 20

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 21

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 22

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 23

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 24

Paysage stratégique

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

OPPORTUNITÉ 3

Ambition 1

Mobilité

Rentrer le paysage de bocage sur les flancs de la vallée jusqu'au à Dinant afin de limiter celle-derniere.

Ambition 2

Mobilité

Réfurnéliser les ebrdies vallées de la source des ruisseaux afin de retenir plus de volume et ralentir l'écoulement des eaux de surface et de pluie.

Ambition 3

Mobilité

Réaliser au maximum les extensions humides (zones de mare) sur les parcelles les moins productives afin de limiter le ruissellement et l'érosion des sols du 2.3PP.

Ambition 4

Mobilité

Augmenter les possibilités de migration des espèces aux ecotones en réduisant les clôtures et en ne plantant pas de haies le long du canal.

Ambition 5

Mobilité

Agriculture à plus petite échelle avec une agriculture plus et développements (vergers,prairies) de l'EPW et mise en synergie avec le PCDN.

Ambition 6

Mobilité

Transformer Rivet-Frankrijk en une zone exploitable 12 mois de fauche successives et en zone humide en hiver. Mise en synergie.

Ambition 7

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 8

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 9

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 10

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 11

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 12

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 13

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 14

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 15

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 16

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 17

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 18

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 19

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 20

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 21

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 22

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 23

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

Ambition 24

Mobilité

Mettre en synergie les différentes zones de fauche et de pâturage.

OPPORTUNITÉ 4

Ambition 1

Mobilité

Optimiser le MIO existants comme un axe de transports en commun de grande qualité.

Ambition 2

Mobilité

Autoroute cyclable A27 comme liaison cyclable fonctionnelle est-ouest.

Ambition 3

Mobilité

Utiliser les voies d'accès en supprimant les mouvements inutiles.

Ambition 4

Mobilité

Point Mob 0 à gare condéenne comme un lieu de transfert modal.

Ambition 5

Mobilité

Comparer le centre-campaud en considérant le cœur d'une commune comme le cœur agricole et non-agricole.

Ambition 6

Mobilité

Développer la mobilité douce dans le centre-ville.

Ambition 7

Mobilité

Optimiser les voies d'accès dans le centre de Condé-sur-Escaut.

Ambition 8

Mobilité

Une circulation automatique dans le centre-ville comme catalyseur d'un transfert modal.

Ambition 9

Mobilité

Développer des plates-formes/lieux de vélopor en chemin du commerce(-ouvert) avec les services (ex: Dépannage mécanique).

Ambition 10

Mobilité

Utiliser les zones d'entrainer résidentielle en mesure des équipées/ lieux afin de créer des zones mixtes/ouvertes (arbre, parking).

Ambition 11

Mobilité

Optimiser le MIO comme une liaison cyclable fonctionnelle nord-sud.

Ambition 12

Mobilité

Voirie existante comme liaison cyclable alternative.

Ambition 13

Mobilité

Optimiser les voies d'accès dans le centre de Condé-sur-Escaut.

Ambition 14

Mobilité

Une circulation automatique dans le centre-ville comme catalyseur d'un transfert modal.

Ambition 15

Mobilité

Développer des plates-formes/lieux de vélopor en chemin du commerce(-ouvert) avec les services (ex: Dépannage mécanique).

Ambition 16

Mobilité

Utiliser les zones d'entrainer résidentielle en mesure des équipées/ lieux afin de créer des zones mixtes/ouvertes (arbre, parking).

Ambition 17

Mobilité

Utiliser les sablonnières inutilisées abandonnées en chemin du commerce(-ouvert) avec les services (ex: Dépannage mécanique).

Ambition 18

Mobilité

Créer un système de transport local afin de relier les centres-villes/ zones de mixtes/ouvertes.

Ambition 19

Mobilité

Compléter le réseau cyclable local afin de relier les centres-villes/ zones de mixtes/ouvertes.

Ambition 20

Mobilité

Relier les parks Mob 0 en développement/ ouvrir/ ouvrir/ ouvrir